

## Pôle solidarités

Direction de l'autonomie Service des aides pour l'autonomie Bureau des séjours en établissement et services

13, rue Marchand Saillant CS 70541 - 61017 ALENÇON Cedex

**2** 02 33 81 60 00

02 33 81 60 44

@ ps.da.bses@orne.fr

## - ATTESTATION -

## **Avantages pour Tierce Personne**

Le Conseil départemental de l'Orne attribue l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à l'ensemble des résidents de plus de 60 ans, d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD) ou d'une unité de soins de longue durée (USLD) étant originaires de l'Orne et classés dans les GIR 1 à 4.

Pour bénéficier de l'APA, le résident ne doit pas être allocataire d'une pension ou rente attribuée par l'Assurance Maladie ou l'Assurance Vieillesse (CRAM, MSA, ORGANIC, etc.) assortie de la **Majoration Spéciale pour Tierce Personne** non cumulable avec l'APA., ni percevoir **l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne** (ACTP) au titre de l'aide sociale ou la **Prestation de Compensation du Handicap** versées par le Conseil départemental.

Prénom :			ueil :
Né(e) le :			
Atteste sur l'honneur :			
	on ou rente versée par l'Ass ale pour Tierce Personne	surance Maladie ou pa	r l'Assurance Vieillesse assortie
Depuis	s le :	Caisse :	
□ <b>Ne pas percevoir</b> de pension ou rente versée par l'Assurance Maladie ou par l'Assurance Vieillesse assortie de la <b>Majoration Spéciale pour Tierce Personne.</b>			
►► Dans l'un ou l'autre cas, joindre le justificatif de versement de la pension principale perçue 🌂			
□ Percevoir une Allocation Compensatrice pour Tierce Personne ou la Prestation de Compensation du Handicap depuis le/, versée par le Conseil départemental du département de			
>> Joindre le justificatif <<			
□ <b>Ne pas percevoir</b> une Allocation Compensatrice pour Tierce Personne ou la Prestation de Compensation du Handicap.			
	>> Joindre impérativemen	nt le dernier avis d'impo	osition <<
Signature de l'intéress	<u> 3é :</u>	Signature du repi	<u>résentant légal :</u>
		Nom :	Prénom :

<sup>«</sup> La loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur cette attestation. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de notre organisme »